



Mot du président

Au nom du bureau et à titre personnel, je présente mes meilleurs vœux à chacune et chacun d'entre vous. Que cette année 2026 soit prospère dans vos activités, tant professionnelles que privées.

Malheureusement, le 5 janvier, Jean de Ryckere nous a quittés.

Jean a été administrateur de l'UNPLIB pendant de longues années. Il y représentait les Experts en Règlements de Sinistres (GEBCAI).

Il a cédé son mandat d'administrateur à Nicolas Plennevaux en juillet 2022, à l'âge de 87 ans.

Nous retiendrons sa gentillesse, sa bonne humeur permanente et son expertise dans la défense des professions libérales.

Jean est resté jusqu'à la fin parmi nos fidèles collaborateurs, il était encore présent le 22 septembre dernier lors de notre colloque qui ne touchait pourtant que les professions de la santé.

Le début de l'année est également marqué par les échanges de vœux au sein des partis politiques.

Notre Vice-président a représenté l'UNPLIB au MR en Brabant wallon et personnellement, j'ai accompagné Les Engagés en Région bruxelloise.

La Commission Technique et Cadre de Vie se penchera dès le mois prochain sur le statut des métiers freelance non réglementés. Un groupe de travail vient d'être mis en place.

La Commission santé s'est réunie ce mardi 27 janvier en digital, en amont d'une rencontre en présentiel avec la députée fédérale Caroline Désir (PS) le mardi 10 février chez notre sponsor Curalia.

Dans ce premier Courrier de l'année, la plume est donnée à l'une de nos deux nouvelles organisations membres : l'Association de Soutien aux Kinésithérapeutes (ASK). Cette nouvelle structure, motivée, jeune et dynamique, monte en flèche et modifie déjà le paysage dans la défense professionnelle de la kinésithérapie.

Au rayon des entrées à l'UNPLIB, épinglons aussi l'arrivée prochaine d'une nouvelle organisation membre pour notre pilier santé, ce qui totalisera 16 professions médicales ou paramédicales en Commission santé.

Nous allons rencontrer sa présidente ce 3 février et je devrais pouvoir vous en dévoiler davantage le mois prochain.

Bienvenue également à notre nouveau sponsor, la firme Howden, active dans le domaine des assurances.

Au vu du succès de participation rencontré en décembre, Digital Wallonia Professions libérales a proposé au SNI et à l'UNPLIB deux présentations supplémentaires sur le thème des facturations électroniques obligatoires depuis ce 1^{er} janvier en cas d'assujettissement à la TVA. Elles se sont déroulées les 19 et 22 janvier en soirée. Les replays sont disponibles au sein de chaque organisation membre.

Un dernier webinar pour mieux comprendre le fonctionnement de cette nouvelle norme et ses implications concrètes est programmé, en ZOOM, le 2 février à 19 heures. Il sera suivi par des séances de questions-réponses pour évoquer chaque situation spécifique et les éventuels blocages rencontrés lors de son utilisation au quotidien. Les séances seront animées par Eric Bertrand, consultant en informatique et spécialiste de la digitalisation. Elles se dérouleront, également en ZOOM, les 5, 12, 19, 23 et 26 février 2026 à 19 heures.

Sur le plan international, l'UNPLIB sera présente à Paris le 13 février lors du Congrès annuel de nos collègues et amis français de l'UNAPL.

Enfin, un nouveau dossier de présentation de l'UNPLIB vient d'être constitué, plus complet et surtout mieux illustré.

Il est disponible, sur demande, à l'intention des membres de vos associations.

Bernard Jacquemin

Président de l'UNPLIB





Ask – Association de Soutien aux Kinésithérapeutes

Une association créée par et pour les kinésithérapeutes de terrain

Association de Soutien aux Kinésithérapeutes dénommée "Ask" (avec pour signification "demander" en anglais) est une association professionnelle indépendante, née de l'expérience concrète de kinésithérapeutes confrontés au quotidien à la complexité toujours de plus en plus croissante de leur métier.

À l'origine de Ask, un constat simple : des collègues se retrouvant démunis face aux règles de nomenclature, aux exigences administratives, aux relations avec les mutualités, ou encore aux conséquences pratiques des décisions politiques prises sans concertation avec le terrain.

Ask s'est construite avec une volonté claire : **rendre l'information compréhensible, utile et directement applicable**, tout en défendant une pratique de la kinésithérapie respectueuse du patient et soutenable pour le praticien.

Une approche pragmatique et accessible

L'association met l'accent sur la **vulgarisation des règles complexes**, sans les dénaturer, afin de permettre aux kinésithérapeutes de travailler en sécurité, en connaissance de cause et sans peur constante de l'erreur administrative ou juridique.

Ask développe notamment des outils concrets, tels que des guides de bonne pratique, des supports d'aide à la facturation et à la nomenclature, ainsi qu'un accompagnement personnalisé pour ses membres confrontés à des situations délicates (contrôles, litiges, questions juridiques ou administratives). Si nécessaire, nous faisons appel à un avocat. Celui-ci nous a déjà établi un modèle de règlement d'ordre intérieur et des conditions générales pour nos membres.

Un rôle d'information et de défense

Au-delà de l'aide individuelle, Ask joue également un rôle collectif :

- **Informar la profession** sur les évolutions législatives et conventionnelles,
- **Analyser et expliquer leurs impacts réels** sur la pratique quotidienne,
- **Porter la voix des kinésithérapeutes** auprès des décideurs politiques et des institutions lorsque certaines réformes mettent en difficulté la profession ou l'accès aux soins des patients.

Une association indépendante et engagée

Ask est une association **indépendante**, animée par des kinésithérapeutes tous actifs dans la profession, qui s'engagent bénévolement en parallèle de leur propre pratique

professionnelle. Cette indépendance permet une liberté de ton et d'action, tout en conservant une approche responsable, factuelle et constructive.

L'objectif n'est pas la confrontation pour la confrontation, mais la recherche de solutions réalistes, applicables et respectueuses à la fois des soignants et des patients.

La CRECCB demande un report de l'échéance de l'introduction des déclarations TVA

La CRECCB, la fédération qui représente les cabinets d'experts-comptables et de comptables, affiliée au SNI, fait part de "problèmes techniques majeurs" dans le traitement des factures électroniques via le réseau Peppol. Dans une lettre adressée au ministre des Finances Jan Jambon, elle demande un report d'au moins un mois de la date limite de dépôt des déclarations de TVA, fixée au 25 janvier. Mais selon le cabinet du ministre, un report général n'est pas à l'ordre du jour.

Depuis le 1er janvier, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA doivent utiliser des factures électroniques structurées entre elles et les envoyer via le réseau décentralisé Peppol.

La CRECCB décrit cependant plusieurs problèmes importants depuis l'introduction de cette obligation, qui "rendent impossible une administration correcte et ponctuelle". Elle explique que les factures envoyées via le réseau n'arrivent souvent pas à leurs destinataires, que les logiciels de comptabilité présentent de graves problèmes de performance, que les équipes d'assistance des fournisseurs de logiciels sont surchargées et qu'une même facture peut apparaître plusieurs fois en raison d'erreurs système.

L'organisation évoque une forte hausse de la charge de travail et du stress pour les cabinets d'expertise comptable, mais aussi un risque de sanctions pour les PME. "Nos membres se trouvent dans une situation intenable, très difficile et dont ils ne peuvent être tenus responsables", s'alarme la CRECCB.

Elle a donc envoyé une lettre au ministre Jambon pour lui suggérer qu'aucune amende ne soit infligée pour le dépôt tardif des déclarations de TVA en cas de problèmes techniques démontrables liés à Peppol. La CRECCB plaide surtout pour un report officiel de la date limite au 28 février au moins.

"La situation actuelle est devenue intenable", souligne l'organisation. Elle ne demande pas de supprimer le système ou d'accorder des dérogations permanentes, mais de "fixer des délais de mise en œuvre réalistes et de prendre des mesures transitoires pragmatiques qui tiennent compte de la réalité technique".



Qu'est-ce qu'une assurance revenu garanti ?

Vous êtes indépendant et en incapacité de travail pendant une certaine période.

Dans certains cas, une assurance revenu garanti vous permet, pendant une période déterminée contractuellement, de vous protéger contre la perte de revenus en cas de maladie ou pendant la rééducation suite à un accident,. Vous percevez alors un revenu de remplacement mensuel supplémentaire, en plus de l'indemnité éventuelle que vous recevez de votre mutuelle.

Vous pouvez choisir vous-même le montant de cette indemnité mensuelle. Celle-ci est toutefois limitée à 80% de votre revenu brut. Vous pouvez également choisir après combien de mois d'incapacité de travail vous percevrez une indemnité. Il s'agit du « délai de carence ».

La prime est fiscalement déductible à 100% en tant que frais professionnels réels.

La couverture de cette assurance s'étend jusqu'à l'âge déterminé dans le contrat d'assurance, mais ne dépasse pas l'âge de la retraite.

Vous avez le choix entre différents types de rentes, telles qu'une allocation fixe, une indemnité qui augmente chaque année en tenant compte de l'inflation, ou une augmentation encore plus dynamique qui tient également compte des hausses de revenus. Plus vous souscrivez l'assurance jeune, plus la prime est avantageuse. En outre, la prime dépend également de votre profession, car certaines professions présentent un risque d'incapacité de travail plus élevé que d'autres.

À retenir

Une assurance revenu garanti offre aux indépendants une protection financière importante lorsqu'ils sont temporairement dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident.





*Copyright © 2020 Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique,
Tous droits réservés.*

Nos coordonnées :
Union nationale des professions libérales et intellectuelles de Belgique
rue Archimède, 46
1000 Bruxelles
+32 492 50 72 41
